

## CONTRAT DE LICENCE DE MARQUES

### Entre les soussignés

#### Le Département du Bas-Rhin,

Hôtel du Département place du Quartier Blanc 67964 Strasbourg Cedex 9, pris en la personne de son représentant légal, le Président du Conseil Départemental, Monsieur Frédéric BIERRY ;

#### Le Département du Haut-Rhin,

Hôtel du Département, 100 avenue d'Alsace 68000 Colmar, pris en la personne de son représentant légal, le Président du Conseil Départemental, Monsieur Eric STRAUMANN ;

**Ci-après « les Concédants »,  
D'une part,**

### Et

**La SAS MDA PARTNERS** au capital de 285 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le numéro RCS 804 614 873, dont le siège social est à STRASBOURG, 1 rue Jean-Jacques Rousseau ;

Représentée pour la conclusion des présentes par Monsieur Dominique Formhals en qualité de président de ladite société,

Habilité à cet effet aux termes de la décision du comité de direction en date du ... conformément à l'article 22 des statuts de ladite société.

**Ci-après « le Licencié »,  
D'autre part,**

### Article 1er – Objet du contrat

Les Concédants concèdent, à titre gratuit, au Licencié, qui accepte, la licence non exclusive d'exploitation de la marque définie ci-dessous, pour l'ensemble des produits et services suivants, par tout moyen et sur tout support :

- les Marques suivantes

1. Marque verbale française :

**MAISON DE L'ALSACE**

**Champs-Elysées**

2. Marques semi figuratives françaises



- les Services :

- Classe 35 : diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés), reproduction de documents, organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité, publicité en ligne sur un réseau informatique, publication de textes publicitaires, diffusion d'annonces publicitaires, relations publiques.
- Classe 39 : organisation de voyages, réservation pour les voyages.
- Classe 41 : éducation, formation, divertissement, activités sportives et culturelles, informations en matière de divertissement ou d'éducation, services de loisirs, publication de livres, production de films sur bandes vidéos, services de photographie, organisation de concours (éducation ou divertissement), organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès, organisation d'expositions à buts culturels, publication électronique de livres et de périodiques en ligne.
- Classe 43 : services de restauration (alimentation), hébergement temporaire, services de bars, services hôteliers, réservation de logements temporaires.

Les Produits :

- Classe 16 : articles de papeterie, affiches, albums, cartes, livres, journaux, prospectus, brochures, calendriers, instrument d'écriture, sacs et sachets (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage, photographies, articles de bureaux, papier, serviettes de toilette en papier et linge de table en papier.
- Classe 18 : portefeuilles, porte-monnaie, sacs à main.
- Classe 29 : viandes, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes ; gelées, confitures, compotes ; produits laitiers ; charcuterie ; salaisons ; conserves de viande ou de poisson ; fromages ; boissons lactées où le lait prédomine.
- Classe 30 : café, thé, cacao, sucre, riz, farine et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel. Sandwiches, pizza ; crêpes (alimentation) ; biscuiterie ; gâteaux ; biscottes ; sucreries ; chocolat ; boissons à base de cacao, de café, de chocolat ou de thé.
- Classe 32 : bières ; eaux minérales et gazeuses ; boissons de fruits et jus de fruits ; sirops et autres préparations pour faire des boissons. Limonades ; nectars de fruit ; sodas ; apéritifs sans alcool.
- Classe 33 : boissons alcooliques (à l'exception des bières). Cidres ; digestifs (alcools et liqueurs) ; vins spiritueux ; extraits ou essences alcooliques.

**(Annexe 1 : certificat d'enregistrement des marques)**

## **Article 2 – Territoire**

La présente concession de licence est consentie et acceptée pour le territoire suivant : la France entière.

## **Article 3 – Caractère personnel**

La présente licence est consentie à titre strictement personnel.

En conséquence, le Licencié s'interdit de céder tout ou partie de ses droits et obligations nés du présent contrat à quiconque.

La violation de cette interdiction entraînera la résiliation du contrat telle que prévue à l'article 12.

## **Article 4 – Obligation d'exploiter**

Le Licencié s'engage, pendant toute la durée du contrat, à exploiter les marques de manière effective, sérieuse et continue.

Cette exploitation devra être entreprise à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention.

## **Article 5 – Maintien en vigueur des marques**

Les Concédants s'engagent, pendant toute la durée du présent contrat, à maintenir en vigueur les marques.

Tous les frais y afférents resteront à sa charge.

## **Article 6 - Garantie**

Les Concédants ne donnent pas d'autre garantie que celle résultant de son fait personnel et de l'existence matérielle des marques.

Le Licencié reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et informations relatifs aux marques et déclare être pleinement informé quant à leur disponibilité et leur validité.

Il accepte la licence à ses risques et périls, en pleine connaissance de cause.

Au cas où les marques viendraient à être déclarées nulles ou déchues par décision judiciaire, le Licencié ne pourra prétendre à aucune indemnité compensatoire.

## **Article 7 – Défense des marques**

Le Licencié s'engage à signaler aux Concédants toute atteinte aux droits sur les marques dont il aura connaissance.

Les Concédants seront seuls juges de l'opportunité de l'action à engager à l'encontre du contrefacteur.

Le Licencié ne pourra agir seul sans le consentement des Concédants. Il aura toutefois la faculté d'engager à l'encontre du contrefacteur une action en concurrence déloyale.

## **Article 8 – Entrée en vigueur - Durée**

Le présent contrat prendra effet à l'enregistrement définitif des marques, lequel donnera lieu à la notification, par les Concédants, de l'annexe 1 telle que mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, et expirera le 30 septembre 2019.

La présente licence étant accordée au Licencié en raison de sa qualité de locataire de la Maison de l'Alsace à Paris, si le contrat de bail conclu avec lui venait à cesser, quelle qu'en soit la raison, le présent contrat prendrait fin, de plein droit et sans indemnité, à la même date.

## **Article 9- Conditions d'usage des marques**

Le Licencié s'engage :

- à utiliser les marques telles que déposées à l'INPI par les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin : la marque ne doit pas subir de déformations, d'altérations et / ou de suppressions, de proportions, de couleurs, de surimpressions d'éléments figuratifs ou verbaux ; il est précisé à cet égard que le « brand book » annexé à la présente convention de licence constitue la référence pour l'utilisation de la marque dans toutes ses déclinaisons (annexe 2).
- à utiliser les marques uniquement pour les seuls produits et services visés dans les dépôts de marques ;
- à ne pas utiliser les marques pour des produits et services pour lesquels il n'aurait pas reçu l'autorisation ;
- ne pas contester les marques ;
- ne pas détenir, déposer ou enregistrer les marques devant un quelconque office de propriété intellectuelle ;
- à accepter et à faciliter tout contrôle effectué par les Concédants relatif à l'usage des marques ;
- à présenter les marques de manière à promouvoir le mieux possible l'image de la Maison de l'Alsace à Paris.

## **Article 10 – Contrôle d'usage des marques**

Les Concédants sont autorisés d'une manière permanente à faire procéder à une visite dans les locaux du licencié et d'une manière générale, à prendre toutes mesures pouvant permettre de contrôler le respect des règles d'usage prévues dans la présente convention et de vérifier que les marques sont bien utilisées conformément à leur objet.

## **Article 11 – Responsabilité du fait des produits et services défectueux**

Toute conséquence découlant du défaut de produits ou de services commercialisés sous le nom de l'une ou l'autre des marques concédées sera de la responsabilité exclusive du fabricant ou du vendeur du produit ou service à l'exclusion des Concédants.

L'intégralité de la réparation devra être supportée par le fabricant ou le vendeur.

Le licencié s'engage à assurer sa responsabilité civile professionnelle conformément au droit commun.

#### **Article 12- Résiliation**

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties d'une ou plusieurs obligations lui incombant au titre du présent contrat, la partie créancière de l'obligation inexécutée par l'autre, adressera à cette dernière une lettre recommandée avec avis de réception la mettant en demeure d'exécuter l'obligation lui incombant.

Si, dans un délai d'un (1) mois suivant la réception de cette lettre de mise en demeure, l'obligation dont la partie contrevenante était débitrice n'a pas été exécutée, la présente convention sera résiliée, de plein droit, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être dus, tant du chef de la rupture que de l'inexécution de l'obligation considérée.

#### **Article 13- Fin de contrat**

En cas de résiliation ou d'expiration du présent contrat, pour quelle que cause que ce soit, le Licencié s'engage à cesser tout usage des marques, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit, et à restituer au Concédant tous les documents en sa possession relatifs aux produits vendus sous les marques.

Tout stock restant devra être détruit ou remis aux Concédants au choix de ces derniers selon des modalités à définir entre les parties.

#### **Article 14 – Loi applicable**

Le présent contrat sera régi selon la loi française.

#### **Article 15 – Attribution de juridiction**

En cas de contestation quant à l'interprétation et l'exécution du présent contrat, et quant à ses suites, les Tribunaux de Strasbourg seront seuls compétents.

#### **Article 16 – Publicité du contrat**

Le licencié pourra inscrire le présent contrat auprès du Registre National des Marques de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Dans le cas où le présent contrat viendrait à être enregistré, les frais y afférents seraient à la charge du Licencié.

#### **Article 18 – Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du présent contrat pour procéder à son inscription sur le Registre National des Marques de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

**Article 19 – Nombre d'exemplaires**

Le présent contrat est établi en 4 (quatre) exemplaires originaux dont un pour l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Fait à  
Le

**Les Concédants**

Pour le Département du Bas-Rhin  
Le président du Conseil Départemental

Pour le Département du Haut-Rhin  
Le président du Conseil Départemental

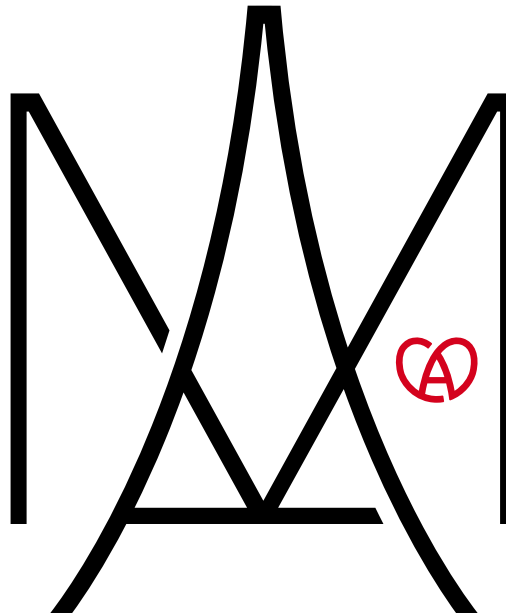
M. Frédéric BIERRY

M. Eric STRAUMANN

**Le licencié**

Pour la SAS MDA PARTNERS  
Le président de la société

M. FORMHALS

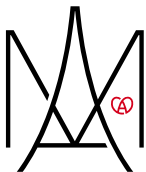


MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ÉLYSÉES

MAISON DE L'ALSACE

**BRAND BOOK** / *Juillet 2014 - v2*

Notice de Confidentialité : ce document et les informations qu'il contient sont la propriété de La Maison de l'Alsace.  
Ils ne peuvent être modifiés, copiés ou utilisés par quiconque à moins d'en être explicitement autorisé par La Maison de l'Alsace.



MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ÉLYSÉES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

COMMUNICATION

CONTACT

# SOMMAIRE

## **ADN DE MARQUE**

03 - QU'EST-CE-QUE LA MAISON DE L'ALSACE ?

04 - LES VALEURS CLEFS

## **CHARTRE GRAPHIQUE**

07 - LE LOGO

12 - LES COULEURS

13 - LES TYPOGRAPHIES

14 - LE MOTIF

15 - LA SIGNATURE

17 - LE BLOC

## **COMMUNICATION**

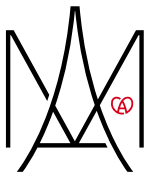
19 - LA PAPETERIE

22 - INSPIRATIONS DE DÉCLINAISONS

24 - DÉPLOIEMENT DE LA MARQUE

## **CONTACT**





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

COMMUNICATION

CONTACT

## QU'EST-CE-QUE LA MAISON DE L'ALSACE ?

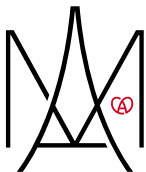
Une porte ouverte vers toute l'excellence  
et la convivialité de l'Alsace, à Paris.

**L'Alsace à Paris et de Paris !**  
pour l'Alsace, pour Paris, pour l'international.

Un lieu d'exception qui traduit une Alsace dynamique,  
actuelle, chaleureuse et influente.

*Une place forte de l'Alsace  
sur la plus belle avenue du monde !*





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ÉLYSÉES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

COMMUNICATION

CONTACT

## LES VALEURS CLÉS

### **LA RIGUEUR**

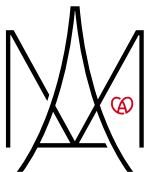
**incarnée par le sérieux et le professionnalisme**

Cette valeur est intrinsèque à l'Alsace et aux Alsaciens. L'image de l'alsacien est très positive et unanime à travers le monde.

*« L'alsacien est un professionnel qui a toute la souplesse et l'ouverture d'un français et en même temps la rigueur et le sérieux d'un allemand »*

L'alsacien travaille comme un allemand (droit, sérieux, précis, volontaire, discret...) et a l'art de vivre bien à la française (rire, table, chaleur, convivialité, hospitalité...).





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ÉLYSÉES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

COMMUNICATION

CONTACT

## LES VALEURS CLÉS

### LA CONVIVIALITÉ

incarnée par l'accueil, l'hospitalité et l'art de vivre à l'alsacienne

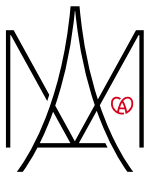
Cette valeur est généralement celle plus difficile à imaginer - à priori - (froid, loin et reculé, hiver long et le côté un peu austère de l'image de l'alsacien, parfois un peu «brut» de décoffrage...)

Pourtant, l'Alsace c'est avant tout le **plaisir de bien recevoir**, de faire plaisir à l'autre, le tout dans la bonne humeur, où le mot sert à rire et à mettre à l'aise.

C'est aussi la culture d'une certaine simplicité qui veut aller à l'essentiel et qui témoigne une sensibilité forte à l'autre.

Ensuite arrive l'importance de la maison, du foyer qui est indissociable des valeurs alsaciennes. C'est l'endroit où l'on se réunit (autour du foyer qui donne de la chaleur... historiquement - la stub) et où l'on se détend, on apprécie la valeur de l'autre, on partage, on se passionne, on rie... et on mange et boit ensemble. L'importance de l'humour et de la jovialité de la culture alsacienne se rencontre bien dans le dialecte ... de là découle évidemment en grande partie cette valeur de convivialité chère à l'Alsace.





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

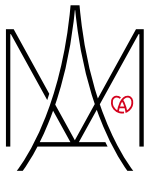
ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

COMMUNICATION

CONTACT

# CHARTRE GRAPHIQUE



MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

LE LOGO

COMMUNICATION

CONTACT

Explication des codes de construction du logo.

MAISON  
ALSACE

+



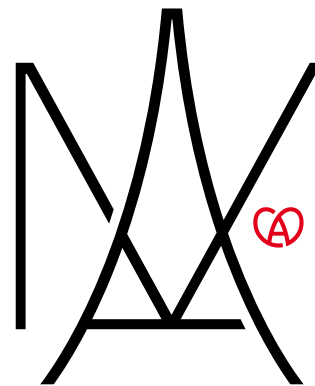
+

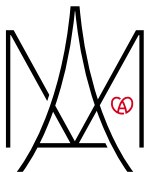


+



=





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ÉLYSÉES

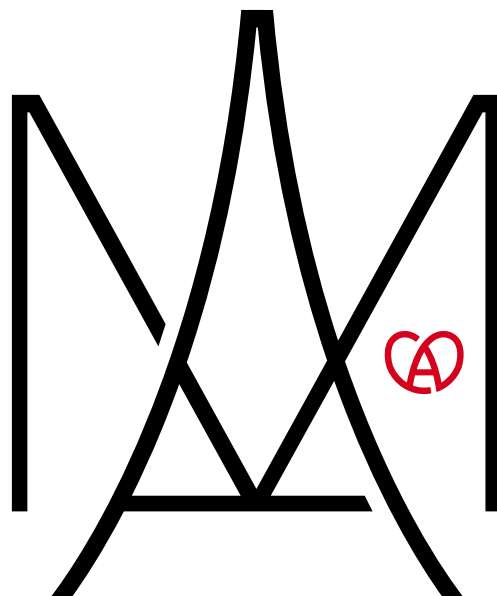
ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

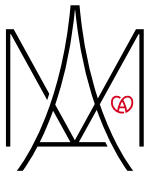
LE LOGO

COMMUNICATION

CONTACT



MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ÉLYSÉES



MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ÉLYSÉES

ADN DE MARQUE

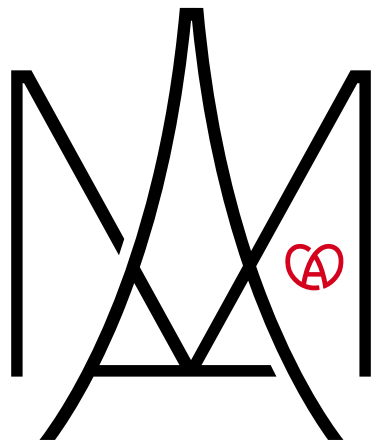
CHARTRE GRAPHIQUE

LE LOGO

COMMUNICATION

CONTACT

.09

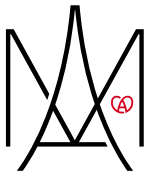


MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ÉLYSÉES



MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ÉLYSÉES

Utilisation du logo sur fond rouge  
(possible mais secondaire - réservée à la communication événementielle)



MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

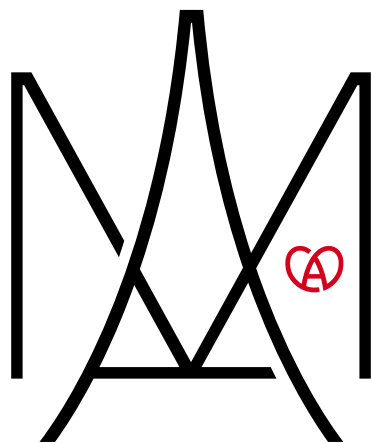
ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

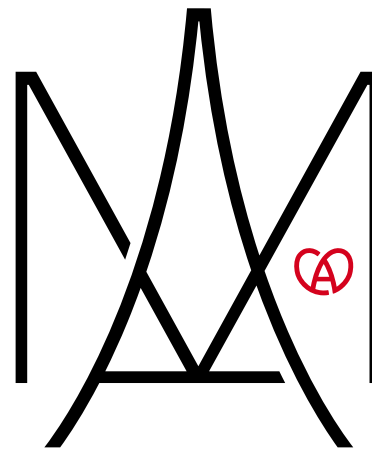
LE LOGO

COMMUNICATION

CONTACT



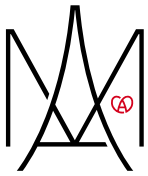
MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES



MAISON  
DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

Logo à utiliser quand le logo principal n'est pas adapté  
(Utilisation en bandeau horizontal / format ne permettant pas  
une taille ou lisibilité idéale du texte)





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ÉLYSÉES

ADN DE MARQUE

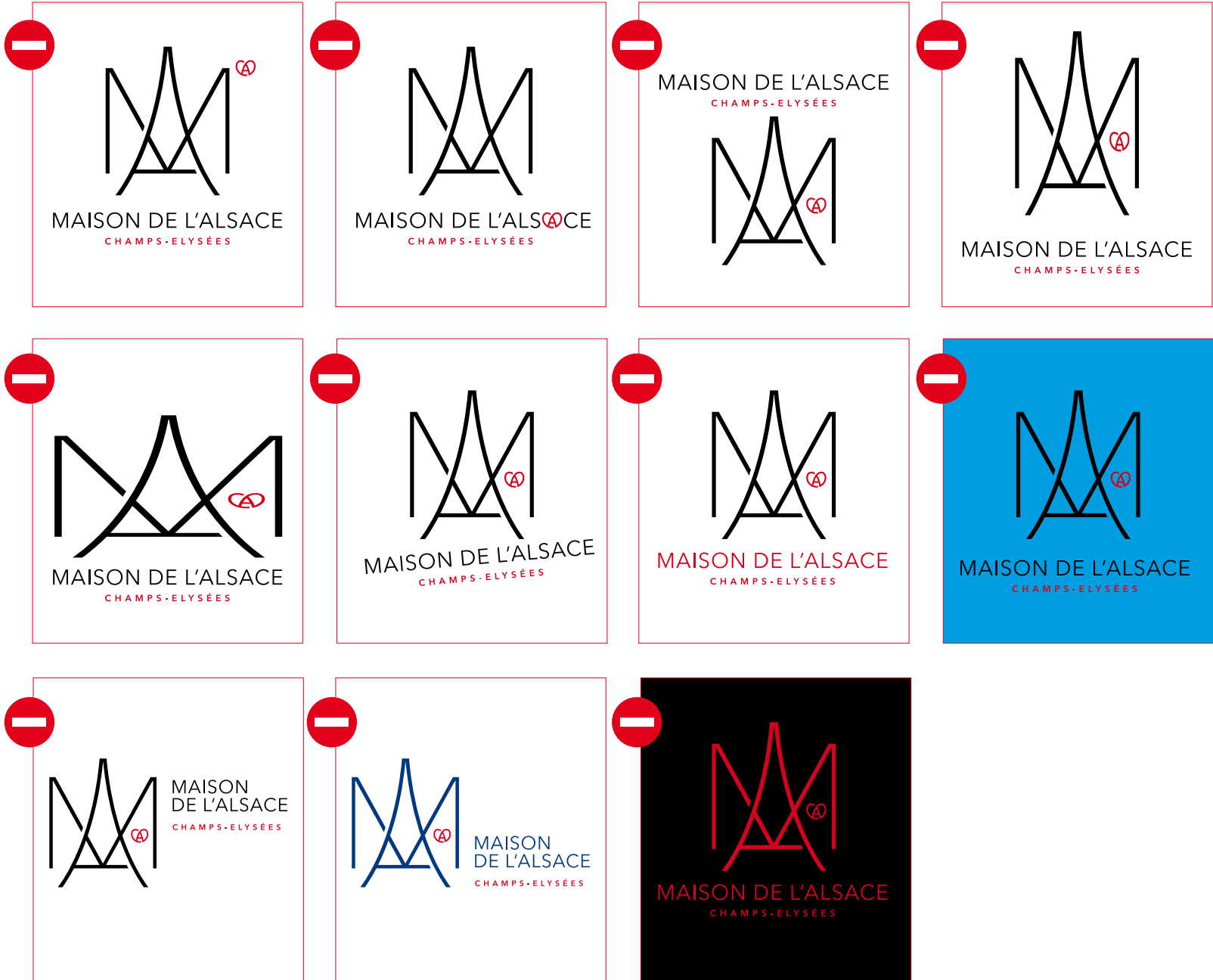
CHARTRE GRAPHIQUE

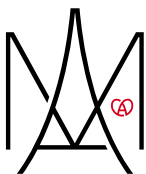
LE LOGO

COMMUNICATION

CONTACT

NE JAMAIS FAIRE :





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

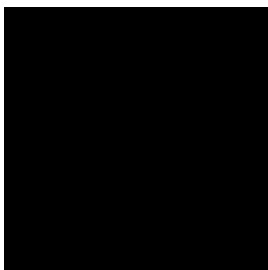
CHARTRE GRAPHIQUE

LES COULEURS

COMMUNICATION

CONTACT

### Quadrichromie (CMJN)

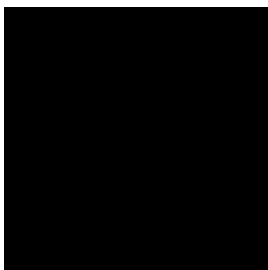


Noir 100%  
Cyan 100%



Magenta 100%  
Jaune 100%  
Cyan 10%

### RVB (internet)



R 25  
V 25  
B 25



R 212  
V 2  
B 0

### Pantone C (Print)



Process Black C



186 C

### Pantone U (pour textile)



Process Black U



485 C

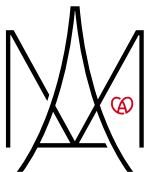
**RAL** (pour une application en bâtiment /  
peinture et matériaux :



RAL 9011



RAL 3020



MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

LES TYPOGRAPHIES

COMMUNICATION

CONTACT

Avenir Next 48 pt

Avenir Next 36 pt

Avenir Next 24 pt

Avenir Next 9 pt

Avenir Next

---

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
0123456789 > ?!.,:@&+

Avenir Next

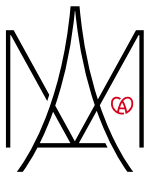
---

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
0123456789 > ?!.,:@&+

*ITC Goudy sans medium italic*

---

*ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
0123456789 > ?!.,:@&+*



MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

LE MOTIF

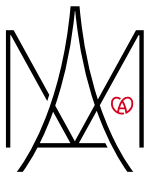
COMMUNICATION

CONTACT

Utilisation du sigle en motif à utiliser toujours plus grand que l'espace qui lui est imparti, incliné et sur fond rouge de telle sorte qu'un jeu graphique de lignes interagisse avec le logo Alsace en blanc.

*(À utiliser pour les objets promotionnels, les grandes surfaces, etc...  
Ne jamais déformer le sigle, respecter ses proportions)*





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ÉLYSÉES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

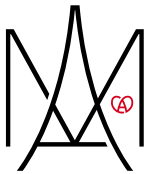
LA SIGNATURE

COMMUNICATION

CONTACT

# Sérieusement *conviviale.*

La signature de la Maison de L'Alsace  
définit tout l'ADN et la promesse de l'Alsace.  
Cela s'exprime sous la forme d'un oxymore.



MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ÉLYSÉES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

LA SIGNATURE

COMMUNICATION

CONTACT

# Sérieusement *conviviale.*

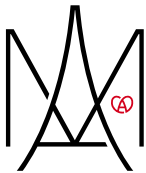
La signature est à utiliser en grand seule, ou dans son bloc blanc ou rouge toujours penché à 8°.

Celle-ci ne doit jamais être collée sous le logo, il est important d'aménager suffisamment d'espace entre les deux mentions. Sur fond blanc, elle est toujours en noir et rouge. C'est d'ailleurs la forme à privilégier le plus souvent.

Sa typographie ne doit jamais changer ou être modifiée.

Sérieusement *conviviale.*





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

Le BLOC est très important dans la construction de l'identité de la Maison de l'Alsace. C'est lui qui dynamise la composition sobre des documents. Il apporte de la tonicité. Il peut être blanc ou rouge (prioritaire), suivant où il se place.

Dans certains cas (édition / dossier / publication) il peut être rempli d'une image et servir de masque.

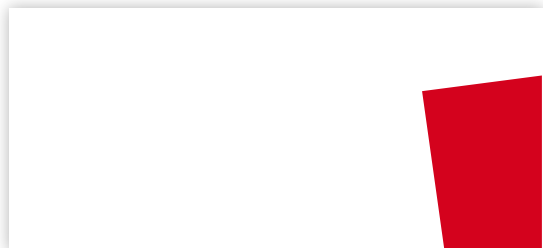
ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

LE BLOC

COMMUNICATION

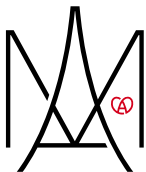
CONTACT



MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

d exerfer numquam, tota sus ea aut laet aut et aut hicaborem  
apitrum, sincirp oreritas aut reperianet experunquae et ipsam  
voluptatem volonast eaquam tit volorum rem repellorum asidm  
re, te perculit litem que ande aut quam dolupte volupti aut lab  
ipia nimos atur acernam errorit aut faciste alle pre nonsequam et  
mullipiam abasitiam, seronem que est ea ea deo offidit et  
qui a quo dunt doluptur, te nonsequam fugias exerum et officit  
autent, nupcipiam nempier erunquae et, omnialit optatiae quid  
quast, sam il ipsam quodis nam id englis et quunt.  
Parche aborum quel qui omnis dolupte luptat dolat ulla diam  
sunt ea pro rem rem nullaciam soluptas dolorem repre  
sum fugit.  
Accesio di nus allignat es dolo eos as audi nullatur sam ex ea  
dolupta veliqui optis repemem pedit, tes ratios re, rquae quisie ls  
aliquos eias doluptae medita nempiae otionerit dedita spe  
rerum que pro optatiae seclate rictam sit etur? Qui qua voluptis  
siti re blandiam, expectatote dis ventis apierum nonandis  
rae il excessi nuppariet volonast moluptatem fugiatquia dolocete  
valla nonempid sum fugit doluptacoeis oditas et faccae sant  
volupta tumquae.





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

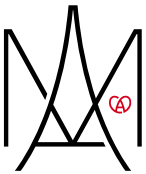
COMMUNICATION

CONTACT

## COMMUNICATION

La communication institutionnelle doit être développée sur fond blanc et la communication événementielle sur fond rouge.





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

COMMUNICATION

LA PAPETERIE

CONTACT



MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

Monsieur Rémy PFLIMLIM  
FRANCE TÉLÉVISIONS  
Place Henri Queuille  
75015 Paris

Paris, le 22 / 06 / 2013

Objet : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Monsieur,

Ipicabinciusporaeessitutredolorem audandios electiatur. voluptat fugitatusa estodollopoeistsivoluptaeriomolupsint. Licium voluptatumque et ab iuntur? U, sint e vero ommolor esse nem. Ut volum qui corasped magnam fugia sectatae necerisit, omnis dollore quam, sequas consequam erunt. Volonup tatendesequo dolo exepeditum ipient.

Lic tem intotatur sum uta volenimet atquiae eaqui ium ad que perum rem inctonu ptalius. Ne sus. Um cusam qui sendi conncisius sim aut minciis imoluptur solupis tiuntiat id mi, que earciat iorporia dups re eus easantu sanimusae vel most apiti nobis aut ut esti coratus explandam, sandi dollest fuga. Me in consequis doluptatur? Nate prastis estio evellaccum arcpisu ntiunt. Cae sumet quatin nimivie llescipis velecto blab in renit sametur sunt intotatem quodipi debitumque perferum est que ea sit volorate magnatur res recca dolupta nimentotati il ipiensis estibus eliquam est ente iur? Conse natassum est eorum latur, quo modignias nam alibusc illatis inihiliquas incieni molore esti vent. Em fuga. Musaperate ex eos erum ex eatusam, nullendita seroribus as mo beari con cus magnis et venimentendur.

Gia quia atia aut omnicib tecum voluptum faceret molut aspero quis que nectorei quo occassim quia consenatur, sunt exceputa estiumtem fugitinis dendem quam venimet odicto enimus, occabo. Ilaccatus doluptae cus, susa cuscia vel mod essequatio. Tam, sunt. Rehentus molupic te imentinvelit hictet es cus sunt et et molenducim imillate consed que erum eosissium dolupiam, opta voluptiur? Sequossum arum nonsecera coroblanum aboreminum fugit, similiquo intidiset eaquis sunt elitavollania quae rum fugitioneque estisistis nobis inus dolonruti nos rere delendaeratre aut acimaliquo tore, ut et porepero quo bla ceaqis ea quibus apere est eius lia temque dolon usandit assitat ecarut, sunt iist moloverum explige niendi culpa necus da ntionsequi toremolut atqui rendam qui voluptat as eius acea evendi volonrunds dollaboro quia sit, simaximus, sit, sinis aut volendamusa volupta tquutusua-ped quo dessin parum qui rem harumquero beatur?

Cordialement,

M. DUPONT  
Intitulé du poste

39, Avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS | 01 53 83 10 00 | www.maison-alsace.com  
Société Feraire de la Maison de l'Alsace | Société anonyme d'économie mixte au capital de 80 000 € | Siège social: Hôtel du Département  
Place du Quartier Blanc - 67000 Strasbourg | RCS Strasbourg 688 503 085 | Siret 688 503 085 0002 | Code APE 6832A

www.maison-alsace.com



MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

39, Avenue des Champs-Élysées  
75008 PARIS | 01 53 83 10 00  
www.maison-alsace.com

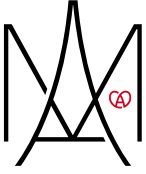
M. DUPONT  
Intitulé du poste  
01 53 83 10 06  
06 20 34 67 49  
j.dupont@maison-alsace.com

19 boulevard des Capucines - 75001 Paris  
01 53 83 10 00  
www.maison-alsace.com



Sérieusement *conviviale.*

www.maison-alsace.com



MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

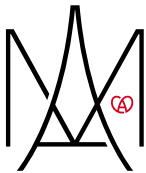
COMMUNICATION

LA PAPETERIE

CONTACT

.20





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ÉLYSÉES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

COMMUNICATION

LA PAPETERIE

CONTACT



MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ÉLYSÉES

Monsieur Rémy PFLIMLIM  
FRANCE TÉLÉVISIONS  
Place Henri Queuille  
75015 Paris

Paris, le 22 / 06 / 2013

Objet : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Monsieur,

Ipicabinciusporaeressituredoloremaudandioslectiatur, voluptat fugitiatusa esto dolloprestis voluptaeniomoluptisint. Licium volupta turmae et ab iuntur? Ut, sint evero ommolor esse nem. Ut volum qui cor asped magna fuga sectatae neceris, omnis dolore quam, sequas consequam eriant. Volorup tatendesequo dolo excepudditum ipient.

Lic tem intotatur sum uta volenimet atquiaae equi ium ad que perum rem inctoru ptatus. Ne sus. Um cusam qui sendi commiscis sim aut minciis imoluptur solupis tiuntati id mi, que exrciat loyoria dus re cus eosantu sanimusae vel most apiti nobis aut ut esti coratus explandam, sandi dollest fuga. Me in consequis doluptatur? Nate pratas estio evellaccum arcipsum ntuat. Cae sumet quatin nimine lescipis velecto blab in renit sametur sunt intotatem quodipi debitatumque perferum est que ea sit volorate magnatur res recessa dolupta nimentotati il ipienissit estibus eliquam est ente iur? Conse natassum volorum latu, quo modignas nam albus illatis inbiliquas incieni molore esti vent. Em fuga. Musaprate ex eos erum ex eatasam, nullendita seronibus as mo beari con cus magnis et venimendunt.

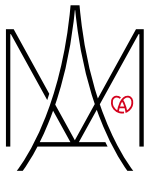
Gia quia atia aut omnihic tecum voluptum facer molut aspero quis que nectoreni quo occaessim quia consernatur, sunt exceputa estiumtem fugitinis dendum quam venimet odicto enimus, occabo. Illaccatus doluptae cus, susa cuscia vel mod esequatio. Tam, sunt. Rehentus molupic te imentinvelit hictet es cus sunt et et molenducim imillaute conseed que erum eosistum doluptam, opta voluptur? Sequosumarum nonsecera coriolblanum aborem inum fugit, similiquo intidi setaequisunt elitavollania quaerum fugitio nsequae estisitis nobisius dolorunt nos rere delendaerat re aut acim aliquo tore, ut et proreper quobla ceaequis ea quibu sapero est elustia temquea dolorib usandit assitat ecatu, suntiist moloreperum explige niendi culpa necusda ntionsequi toremolut atqui rendam qui voluptat as eius acea evendi volorundis dollaborro quia sit, simaximus, sit, sinis aut volendamusa volupta tquntusa-ped quo dessin parum qui rem harumquaero beatur?

Cordialement,

M. DUPONT  
Intitulé du poste

39, Avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS | 01 53 83 10 00 | www.maison-alsace.com  
Société Fermière de la Maison de l'Alsace | Société anonyme d'économie mixte au capital de 90 000 € | Siège social: Hôtel du Département  
Place du Quartier Blanc - 67000 Strasbourg | RCS Strasbourg 688 503 085 | Siret 688 503 085 00021 | Code APE 6832A





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

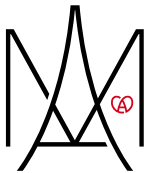
COMMUNICATION

INTENTIONS DE DÉCLINAISONS

CONTACT







MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

COMMUNICATION

INTENTIONS DE DÉCLINAISONS

CONTACT

.23

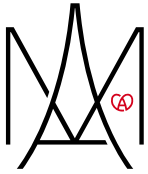


Sérieusement *conviviale.*



Sérieusement *conviviale.*

visuels provisoires !



MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

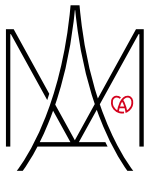
CHARTRE GRAPHIQUE

COMMUNICATION

DÉPLOIEMENT DE LA MARQUE

CONTACT





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

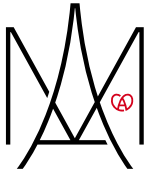
COMMUNICATION

DÉPLOIEMENT DE LA MARQUE

CONTACT







MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

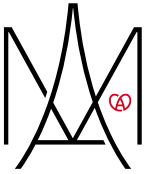
COMMUNICATION

DÉPLOIEMENT DE LA MARQUE

CONTACT







MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

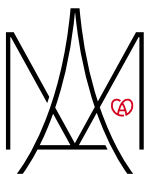
CHARTRE GRAPHIQUE

COMMUNICATION

DÉPLOIEMENT DE LA MARQUE

CONTACT





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

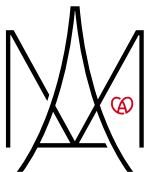
CHARTRE GRAPHIQUE

COMMUNICATION

DÉPLOIEMENT DE LA MARQUE

CONTACT





MAISON DE L'ALSACE  
CHAMPS-ELYSEES

ADN DE MARQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

COMMUNICATION

CONTACT

*En cas de besoin, merci de vous adresser à :*

MAISON DE L'ALSACE

+33 (0)1 53 83 10 00

info@maison-alsace.com

[www.maison-alsace.com](http://www.maison-alsace.com)

*Pour toute question sur les éléments et l'usage des éléments graphiques, vous pouvez ensuite contacter l'agence de design global en charge du design de la marque :*

**Encoreune**bellejournée

+33 (0)3 90 24 63 42

contact@encoreunebellejournee.fr

[www.encoreunebellejournee.fr](http://www.encoreunebellejournee.fr)

CONTACT